

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et signifiée tenue le mercredi 4 septembre 2013, à 20 h 05.

Sous la présidence de la mairesse, madame Linda Fortier, et en présence de la directrice générale, madame Francine Labelle et de la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Pascal Denis, madame Sophie Lacasse, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Les sièges de conseillers # 1 et # 5 sont vacants.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résultats d'ouverture des soumissions – Réaménagement aux postes de pompage et réservoir d'aqueduc et à l'usine d'épuration des eaux usées – Dossier # HYG-201308-18.
4. Résultats d'ouverture des soumissions – Amélioration des postes de pompage des eaux usées – Dossier # HYG-201308-19.
5. Résultats d'ouverture des soumissions – Mise en place de conduite d'aqueduc et réfection de diverses rues – Dossier # HYG-2013-08-20.
6. Résultats d'ouverture des soumissions – Camion GMC Sierra HD 2500 SLE 4x4 2014 – Dossier # TP-201308-29.
7. Résultats d'ouverture des soumissions – Fourniture de sable abrasif pour entretien hivernal des chemins – Dossier # TP-201308-24.
8. Résultats d'ouverture des soumissions – Fourniture de chlorure de sodium en vrac – Dossier # TP-201308-25.
9. Résultats d'ouverture des soumissions – Jeep Compass Sport 2014 – Dossier # URB-201308-07.
10. Directive de changement DC-01 – Parc Joli-Bois – Dossier # LOI-201307-17.
11. Projet pilote - Service de patrouille.
12. Congé sans solde – Dossier # RH7001.
13. Poursuite Les Entreprises Roland Morin inc. – Dossier PRECO I – Mandat procureur.
14. Modification promesse de location – Nouvel hôtel de Ville - 88, chemin Masson.
15. Période de questions.
16. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Linda Fortier, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à cinq (5) membres.

4649-09-2013

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec les modifications suivantes :

- Le point 6. Résultats d'ouverture des soumissions – Camion GMC Sierra HD 2500 SLE 4x4 2014 – Dossier # TP-201308-29, est reporté à une séance subséquente.
- Le point 7. Résultats d'ouverture des soumissions – Fourniture de sable abrasif pour entretien hivernal des chemins – Dossier # TP-201308-24, est reporté à une séance subséquente.

4650-09-2013

3. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – RÉAMÉNAGEMENT AUX POSTES DE POMPAGE ET RÉSERVOIR D'AQUEDUC ET À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – DOSSIER # HYG-201308-18.

ATTENDU la résolution # 4544-05-2013 datée du 21 mai 2013 mandatant les Consultants S.M. inc. pour la préparation des plans et devis et les travaux de surveillance relatifs aux travaux de mise aux normes d'équipements d'aqueduc et d'égout selon la programmation TECQ révisée 2013 ;

ATTENDU le devis # HYG-201308-18 tel que préparé par Éric Perreault, ing., Les Consultants S.M. inc., Dossier # F1312769-001 en date du 12 août 2013 et l'appel d'offres sur invitation transmis à quatre entrepreneurs potentiels ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues le 29 août 2013 à 15 h selon le tableau suivant avant les taxes applicables :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes applicables
Nordmec Construction inc.	47 754.00 \$
Plomberie Brébeuf inc.	49 016.20 \$
Centre de Pompes Villemaire inc.	53 500.00 \$

ATTENDU qu'après étude, la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse est celle de Nordmec Construction inc. ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Éric Perreault, ing., Les Consultants S.M. inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Nordmec Construction inc. et lui attribue le contrat au prix de 47 754.00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # HYG-201308-18 pour le réaménagement aux postes de pompage et au réservoir d'aqueduc de même qu'à l'usine d'épuration des eaux usées.

QUE ces travaux soient payables par la subvention octroyée dans le cadre du programme de la TECQ telle que mentionnée au règlement # 66-2013 et par le surplus accumulé affecté à cette dépense.

QUE le représentant de la Ville au dossier soit le directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo.

4651-09-2013

4. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – AMÉLIORATION DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES – DOSSIER # HYG-201308-19.

ATTENDU la résolution # 4544-05-2013 datée du 21 mai 2013 mandatant les Consultants S.M. inc. pour la préparation des plans et devis et les travaux de surveillance relatifs aux travaux de mise aux normes d'équipements d'aqueduc et d'égout selon la programmation TECQ révisée 2013 ;

ATTENDU le devis # HYG-201308-19 tel que préparé par Éric Perreault, ing., Les Consultants S.M. inc., Dossier # F1312769-001 en date du 12 août 2013 ;

ATTENDU l'appel d'offres paru sur le site de la SEAO en date du 12 août 2013 et dans l'édition du 13 août 2013 du Journal Constructo ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues le 29 août 2013 à 15 h selon le tableau suivant avant les taxes applicables :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes applicables
Plomberie Brébeuf inc.	382 242.86 \$
Nordmec Construction inc.	416 403.11 \$
Centre de pompes Villemaire inc.	468 100.00 \$

ATTENDU qu'après étude, la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse est celle de Plomberie Brébeuf inc. ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Éric Perreault, ing., Les Consultants S.M. inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Plomberie Brébeuf inc. et lui attribue le contrat au prix de 382 242.86 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # HYG-201308-19 pour les améliorations aux postes de pompage des eaux usées.

QUE ces travaux soient payables par la subvention octroyée dans le cadre du programme de la TECQ telle que mentionnée au règlement # 66-2013 et par le surplus accumulé affecté à cette dépense.

QUE le représentant de la Ville au dossier soit le directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo.

4652-09-2013

5. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – MISE EN PLACE DE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE DIVERSES RUES – DOSSIER # HYG-201308-20.

ATTENDU la résolution # 4544-05-2013 datée du 21 mai 2013 mandatant les Consultants S.M. inc. pour la préparation des plans et devis et les travaux de surveillance relatifs aux travaux de mise aux normes d'équipements d'aqueduc et d'égout selon la programmation TECQ révisée 2013 ;

ATTENDU le devis # HYG-201308-20 tel que préparé par Éric Perreault, ing., Les Consultants S.M. inc., Dossier # F1312769-001 en date du 12 août 2013 ;

ATTENDU l'appel d'offres paru sur le site de la SEAO en date du 12 août 2013 et dans l'édition du 13 août 2013 du Journal Constructo ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues le 29 août 2013 à 15 h selon le tableau suivant avant les taxes applicables :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes applicables
MBN Construction inc.	494 604.43 \$
David Riddell Excavation/Transport (9129-6558 Québec inc)	598 611.52 \$
9088-9569 Québec inc.	620 462.23 \$

ATTENDU qu'après étude, la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse est celle de MBN Construction inc. ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Éric Perreault, ing., Les Consultants S.M. inc. et les mentions telles que stipulées au devis # HYG-201308-20 au regard de la réserve de la Ville à attribuer seulement certains tronçons suivant les résultats de l'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ

par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de la soumission conforme la plus basse de MBN Construction inc. mais retire du contrat les travaux projetés sur la rue du Joli-Trappeur, faute de financement, et donc lui attribue le contrat pour les travaux projetés sur les rues du Joli-Bois, rue du Joli-Bûcheron, rue des Pivoines et chemin Masson pour un montant total de 241 822.05 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # HYG-201308-20 pour la mise en place de conduite d'aqueduc et la réfection de diverses rues.

QUE ces travaux soient payables par la subvention octroyée dans le cadre du programme de la TECQ tel que mentionné au règlement # 66-2013 et par le surplus accumulé affecté à cette dépense.

QUE le représentant de la Ville au dossier soit le directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo.

6. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – CAMION GMC SIERRA HD 2500 SLE 4X4 2014 – DOSSIER # TP-201308-29.

Ce sujet est reporté à une séance subséquente.

7. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – FOURNITURE DE SABLE ABRASIF POUR ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS – DOSSIER # TP-201308-24.

Ce sujet est reporté à une séance subséquente.

4653-09-2013

8. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – FOURNITURE DE CHLORURE DE SODIUM EN VRAC – DOSSIER # TP-201308-25.

ATTENDU les besoins de la Ville en matière de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la période hivernale du 1^{er} octobre 2013 au 31 mai 2014 ;

ATTENDU l'appel d'offres transmis par voie d'invitation à huit fournisseurs potentiels accompagné du devis pour la fourniture de produits abrasifs (sel de déglacage) # TP-201308-25 daté du 8 août 2013 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues le 3 septembre 2013 à 15 h selon le tableau suivant pour la fourniture de produits abrasifs avant les taxes applicables :

Soumissionnaire	Prix avant les taxes			
	Option # 1		Option # 2	
	par tonne livrée	pour 950 tonnes	par tonne non livrée	pour 950 tonnes
Sel du Nord	86.77 \$	82 431.50 \$	75.50 \$	71 725.00 \$
Sel Warwick inc.	94.75 \$	90 012.50 \$	81.00 \$	76 950.00 \$
Mines Seleines, division de la Société canadienne de sel, ltée	95.34 \$	90 573.00 \$	90.00 \$	85 500.00 \$
Sifto Canada Corp.	73.89 \$	70 195.50 \$	88.75 \$	84 312.50 \$
Technologie de Dégivrage Cargill	78.65 \$	74 717.50 \$	75.00 \$	71 250.00 \$

ATTENDU qu'après étude, la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse est celle de Sifto Canada Corp. pour l'option # 1 et celle de Technologie de Dégivrage Cargill pour l'option # 2 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des Travaux publics et des Services techniques, monsieur Bernard Malo, en faveur de l'option la plus avantageuse pour la ville soit celle de l'option 1, matériel livré ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et opte pour l'option # 1 (matériel livré) et accepte la soumission de Sifto Canada Corp. au prix de 73.89 \$ la tonne de chlorure de sodium livrée au garage municipal sur commande pour un nombre de tonnes estimé à 950 soit un contrat total estimé à 70 195.00 \$ avant les taxes applicables.

QUE le représentant de la Ville au dossier soit le directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-33000-622.

4654-09-2013

9. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – JEEP COMPASS SPORT 2014 – DOSSIER # URB-201308-07.

ATTENDU le devis # URB-201308-07 tel que préparé par monsieur Martin Léger, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, en date du 29 juillet 2013 ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation à deux fournisseurs potentiels en date du 8 août 2013 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture de la seule soumission reçue en date du 3 septembre 2013 à 15 h de Performance Laurentides inc. au prix de 24 750.68 \$ toutes taxes, transport et préparation, inclus ;

ATTENDU qu'après étude, cette soumission est conforme au devis et son acceptation est recommandée par le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, monsieur Martin Léger ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Performance Laurentides inc. au prix de 24 750.68 \$ toutes taxes, transport et préparation compris, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # URB-201308-07 pour la fourniture d'un véhicule de marque Jeep modèle Compass Sport quatre roues motrices neuf année 2014.

QUE monsieur Martin Léger soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tout document inhérent à l'achat de ce véhicule, de son immatriculation et de son identification et en soit le responsable en lieu et place du véhicule remplacé.

QUE cette dépense soit payable par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

4655-09-2013

10. DIRECTIVE DE CHANGEMENT # DC-01– PARC JOLI-BOIS – DOSSIER # LOI-201307-17.

Madame Lisiane Monette enregistre son conflit d'intérêt et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU la résolution # 4645-08-2013 datée du 19 août 2013 par laquelle ce conseil attribuait un contrat d'aménagement d'un parc à Excavation Denis Monette enr. ;

ATTENDU qu'en cours de travaux, il appert qu'il y a lieu d'autoriser des travaux imprévus par la directive de changement # 1 pour corriger le drainage problématique en surface au regard de la piscine existante enfouie sur le site pour un montant de 2 192.75 \$ avant les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable de Mme Karyne Ouellet, architecte-paysagiste de KAP chargée de projet, en date du 26 août 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la directive de changement # DC-01 du projet # LOI-201307-17 au montant de 2 192.75 \$ pour des travaux supplémentaires de drainage pour la piscine enfouie et la démolition et transport du trottoir en béton.

QUE ces travaux additionnels soient payables à même les montants indiqués à titre d'imprévus au contrat de Excavation Denis Monette attribué par la résolution # 4645-08-2013.

4656-09-2013

11. PROJET PILOTE - SERVICE DE PATROUILLE.

ATTENDU la problématique de nuisance par le bruit dans les chalets en location sur l'ensemble du territoire ;

ATTENDU l'importance de faire respecter l'ensemble de notre réglementation municipale (nuisances, paix et ordre, feu sans surveillance, feux d'artifices, etc.) par une surveillance et une présence accrues de représentants municipaux ;

ATTENDU la volonté du conseil de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de mettre en place un projet-pilote afin d'évaluer les besoins en matière de patrouille de sécurité pour la fin de la présente période de villégiature ;

ATTENDU l'offre de service de la firme Sécurité des Deux-Rives pour la présence d'une patrouille de sécurité pour la période du vendredi 6 septembre 2013 au dimanche 13 octobre 2013 pour la somme approximative de 4 862.00 \$ plus les taxes applicables de même que les frais pour l'essence du véhicule ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte d'innover avec un projet pilote de patrouille de sécurité avec Sécurité des Deux-Rives pour une période de six semaines dont cinq (5) fins de semaine de 2 jours et une autre de 3 jours pour la somme estimée à 4 862.00 \$ plus les taxes applicables plus les coûts de l'essence.

QUE monsieur Sylvain Bourgeois, agent accrédité de Sécurité des Deux-Rives, soit nommé pour représenter la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour faire respecter l'ensemble des règlements municipaux dont principalement le règlement portant sur les nuisances (*Règlement concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson # SQ-04-2012*), sur la paix et l'ordre (*Règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson # SQ-05-2012*) et sur les feux, fumée, etc. (*Règlement concernant le Service de Sécurité Incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies # AG-014-2009*).

QUE monsieur Martin Léger, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson la convention de services à intervenir pour ce projet-pilote et soit la personne ressource représentant la Ville à ce dossier.

QUE cette dépense soit payable à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2012.

4657-09-2013

12. CONGÉ SANS SOLDE – DOSSIER # RH7001.

ATTENDU l'article 17.05 de la convention collective 2009-2011 toujours en

vigueur traitant des congés sans solde ;

ATTENDU la demande telle que formulée par l'employé # 7001 à l'effet de se prévaloir d'un congé sans solde de quarante-et-une semaines à compter de la semaine du 1^{er} décembre 2013 pour un retour au travail le 15 septembre 2014 ;

ATTENDU la recommandation favorable de son supérieur immédiat ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le congé sans solde demandé, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

4658-09-2013

13. POURSUITE LES ENTREPRISES ROLAND MORIN INC. – DOSSIER PRECO I – MANDAT PROCUREUR.

ATTENDU les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et de voirie dans le cadre du programme PRECO 1 dont le contrat a été attribué à Les Entreprises Roland Morin Inc. par les résolutions # 3491-07-2010 et # AG-439-07-2010 ;

ATTENDU la résolution # 4618-07-2013 par laquelle ce conseil acceptait le décompte final et la libération de la retenue contractuelle au montant de 85 468.21 \$ toutes taxes incluses suivant la recommandation favorable de paiement, demande de paiement # 7 réception définitive corrigée au 25 janvier 2013, de Mme Émilie Fournier, ing. chargée de projet Roche Ltée, groupe-conseil, au montant de 75 719.32 \$ avant les taxes applicables ;

ATTENDU l'émission du chèque # 20782 le 16 juillet 2013 à Les Entreprises Roland Morin inc. au montant de 85 468.21 \$ en paiement final ;

ATTENDU les états de compte produits par Les Entreprises Roland Morin inc. depuis la réception provisoire des travaux indiquant un solde à payer de 85 468.21 \$;

ATTENDU la requête introductive d'instance contre la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson # 70017-010157-138 telle que déposée le 8 août dernier demandant à la Ville un paiement additionnel de 33 280.01 \$ en plus du montant prévu à la réception définitive ;

ATTENDU qu'il y a lieu de s'adjoindre les services professionnels d'un avocat au dossier pour la représentation de la Ville ;

ATTENDU l'étude des offres reçues de Yoland Coutu, avocat et de Prévost Fortin D'Aoust, et la recommandation favorable du trésorier, monsieur Sébastien Racette ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation du trésorier et mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à ce dossier.

4659-09-2013

14. MODIFICATION PROMESSE DE LOCATION – NOUVEL HÔTEL DE VILLE – 88, CHEMIN MASSON.

ATTENDU la résolution # 4533-05-2013 par laquelle la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson autorisait la signature d'une promesse de location pour l'immeuble sis au 88, chemin Masson, selon les termes conclus, en vue d'un emménagement progressif débutant au plus tard le 27 septembre 2013 ;

ATTENDU qu'en raison de circonstances incontrôlables notamment la grève de la construction qui a paralysé le Québec suivie de la période des vacances de la construction en plus d'un imprévu majeur qui a entraîné la démolition complète d'une partie du bâtiment arrière complexifiant sa reconstruction, les promoteurs, 9264-2867 Québec inc., ont demandé une modification de la date du début de l'emménagement pour le 15 décembre 2013 ;

ATTENDU que ce conseil accepte ce délai considérant l'ensemble des circonstances ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE dans le cadre de la promesse de location de l'immeuble sis au 88, chemin Masson, ce conseil accepte cette nouvelle date du début de l'emménagement progressif du 15 décembre 2013 qui entraîne une modification de la date de réalisation de tous les travaux au 31 mars 2014. Ainsi l'article 3.3 de la promesse de location intervenue le 23 mai 2013 entre les parties est modifié et devra dorénavant tenir compte de la date du 15 décembre 2013 en lieu et place du 27 septembre 2013 et 31 mars 2014 en lieu et place du 28 février 2014.

QUE la mairesse, madame Linda Fortier, ou le maire suppléant en son absence et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou le trésorier ou la greffière adjointe en son absence, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le document modifiant la promesse de location ainsi que tout document connexe utile à la mise en œuvre et pleine exécution de cette dernière.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS.

4660-09-2013

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 20 h 16, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Linda Fortier,
Mairesse

(signé)

Madame Francine Labelle,
Directrice générale et greffière